

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte rendu du CEF du 6 décembre 2022. **p.2** / Stop à l'acharnement de l'occupant israélien contre Salah Hamouri ! **p.3** / Tract : « Salaire, retraite, pas de trêve des confiseurs face au diktat Macronien ! » **p.4** /

l'agenda



CEF

les 16 et 17 janvier 2023

Droits et libertés

**Requalification d'un CDD en CDI :
délai de prescription pour un recours.**

L'article L1242-12 du Code du travail comporte la définition précise du motif du contrat à durée déterminée et les mentions obligatoires.

A défaut, un recours en requalification peut être engagé, la date du point de départ du délai de prescription de 2 ans dépendant du motif du recours :

- à la date du terme du contrat (ou en cas de succession de CDD, au terme du dernier contrat), en cas d'action fondée sur le motif du recours au CDD (Cass. soc., 29 janv. 2020, n° 18-15.359).
 - à la date de conclusion du contrat en cas de mention obligatoire manquante dans le contrat (Cass. soc., 3 mai 2018, n° 16-26.437).
- Toute action portant sur la rupture du contrat de travail se prescrit par douze mois à compter de la notification de la rupture (L 1471-1 du Code du Travail). ■

Orga et vie syndicale

Le COGITIEL est le logiciel de la CGT, l'outil d'organisation qui nous permet de mieux connaître notre CGT, à la condition qu'il soit renseigné.

C'est pourquoi nous devons insister auprès de nos syndicats qui n'ont pas suffisamment renseigné la fiche individuelle et de connaissance de nos syndiqués. (Adresse, date de naissance, date d'adhésion, ligne "publications" à compléter correctement)

Pour l'ensemble de nos structures, le COGITIEL nous permet d'avoir une connaissance affinée et instantanée de nos syndiqués à travers les mandats, la formation, les responsabilités, les nouvelles adhésions, les dates de congrès...

S'il est bien renseigné, le COGITIEL c'est la garantie offerte à chaque responsable d'organisation du syndicat d'établir des « états » fiables qui faciliteront le travail sur la vie syndicale de chaque structure. Se déployer, parrainer les entreprises, aller au-devant des salariés pour se renforcer et pour modifier les rapports de force, cela implique que nous sachions qui sont et où sont les syndiqués et militants de la FNIC/CGT. ■

Réunions fédérales à venir

15/12 **Répartition Pharma :
CPS**

15/12 **Négoce : CMPPNI**

15/12 **Plasturgie : CPNE**

16/12 **Répartition Pharma :
SPP**

19/12 **Officines : CPPNI**

05/01 **Caoutchouc : CPPNI**

12/01 **Négoce : CMPPNI**

18/01 **Fabrication Pharma :
CSP**

19/01 **Caoutchouc : CPPNI**

01/02 **Laboratoires biologie
médicale : CPPNI**

Roger BEZIAU

Nous avons appris le décès de Roger Béziau en novembre dernier.

Roger a été responsable du centre de recherche de Rhône-Poulenc à Vitry (94).

Il a été élu au Comité exécutif fédéral en avril 1975, lors du 27^{ème} Congrès, puis au bureau fédéral au Congrès suivant, en juin 1978. Il fut le responsable du groupe Rhône-Poulenc, le groupe chimique le plus important de la Fédération, avant et après sa nationalisation. À sa retraite, il est venu travailler à la Fédération pour mettre en place la structure de la trésorerie fédérale et l'informatique.



Actualité fédérale



COMPTE RENDU DU CEF DU 6 DÉCEMBRE 2022

Situation générale

Comme cela est bien trop souvent le cas, nous commencerons l'actualité internationale par la Palestine et plus précisément par notre frère de lutte **Salah Hamouri**.

Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, né à Jérusalem d'un père palestinien et d'une mère française, militant contre l'occupation, l'extension des colonies et l'oppression des Palestiniens, est victime d'un acharnement punitif sans relâche de la part des autorités israéliennes.

Pour continuer dans l'actualité internationale, faisons un stop sur la politique "Zéro Covid" en Chine.

En Chine, le "zéro Covid" provoque de plus en plus de révolte. Ce "zéro Covid" promis par le gouvernement aboutit à ce que le peuple soit enchaîné comme jamais.

La guerre en Ukraine : quelle est notre seule priorité ?

Il nous appartient seulement de porter nos revendications de paix en exigeant la fin de ce conflit le plus rapidement possible car les populations souffrent le martyre de jour après jour du fait de cette situation.

L'actualité en France, c'est la lutte pour les salaires et l'emploi qui se répand dans tout le pays.

Tous les champs professionnels sont concernés. Mais la grande lutte des secteurs des industries chimiques, dont les raffineries et la

pétrochimie, a été le détonateur de ces grèves pour les salaires.

Si Total ne peut pas augmenter les salaires, qui pourra le faire ? De même aujourd'hui avec "Sanofric".

Dans tous nos champs professionnels, des luttes ont eu lieu et ont permis d'obtenir des augmentations générales de salaires.

Le gouvernement lance une nouvelle attaque contre notre système de retraite. Il nous faut construire le rapport de force afin d'imposer notre modèle social.

Orga/Vie syndicale

Les derniers chiffres COGETISE, au 31 octobre, font apparaître une progression de 20 % de la syndicalisation pour l'année 2021. Avec 830 nouveaux adhérents (enregistrés dans CoGiTiel) qui nous ont rejoints, contre 688 en 2020. Le nombre de bases progresse lui aussi avec 25 nouvelles bases créées sur 2021. Pour 2022, nous en sommes à 860 nouveaux adhérents et 23 nouvelles bases enregistrées dans COGITIEL. **Continuons sur cette dynamique qui doit nous permettre d'inverser la tendance à la baisse de nos syndiqués depuis 2017.**

53^{ème} Congrès confédéral

Pour rappel, il se tiendra du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand.

La FNIC-CGT dispose de 35 délégués : 31 actifs et 4 retraités.

Au 6 décembre 2022, seuls 16 mandats sont validés par la commission confédérale.

Formation syndicale

Si on compare l'année 2021 à l'année 2022, on peut dire qu'en 2021, 86 Camarades ont participé à une session de formation. En 2022, 136 Camarades participaient à une session de formation, organisée par notre Fédération. On ne peut que se féliciter de cette augmentation que l'on doit surtout à l'implication de nos Camarades, coordinateurs de régions.

Conférence UFR

La conférence UFR se tiendra du 4 au 6 avril aux Issambres. Bien sûr les Camarades actifs sont invités à s'inscrire à cette conférence pour construire ensemble le débat sur la continuité syndicale.

Vie fédérale

Cooptations à notre Comité exécutif fédéral : les Camarades José Arrieta et Romain Baciak.

Election de notre Camarade Murielle Morand par un vote unanime à notre Secrétariat fédéral élargi. ■

STOP À L'ACHARNEMENT DE L'OCCUPANT ISRAÉLIEN CONTRE SALAH HAMOURI !

Depuis des années, Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, né à Jérusalem d'un père palestinien et d'une mère française, militant contre l'occupation, l'extension des colonies et l'oppression des Palestiniens, est victime d'un acharnement punitif sans relâche des autorités israéliennes qui font tout pour lui faire quitter Jérusalem, sa ville natale, où il a grandi, où il travaille, où il devrait avoir tous ses droits comme le reconnaissent les textes internationaux.

À 16 ans, il reçoit une balle dans la jambe et est incarcéré pour être membre d'un syndicat étudiant et avoir distribué des tracts. En 2004, alors qu'il n'avait que 19 ans, il est emprisonné pendant 5 mois en vertu de la « détention administrative ». Ce système, hérité de la période coloniale britannique, permet aux autorités israéliennes de maintenir en prison des Palestiniens sans procès ni jugement et sur la base d'informations tenues secrètes pour une durée de six mois et ceci indéfiniment renouvelable. Il y a actuellement environ 750 prisonniers sous ce régime honteux de détention en Palestine.

En 2005, il est accusé d'avoir tenté d'assassiner un politicien d'extrême droite, sans aucune preuve. La malhonnêteté des sionistes les pousse à lui proposer une expulsion de 15 ans de sa terre, ce qu'il refusera et reprendra injustement 7 ans de prison, juste par haine.

En 2016, sa femme, enceinte de six mois, est expulsée avec son fils vers la France.

En 2017, il fait de nouveau 13 mois de prison, sans procès. En 2018, le Parlement israélien décide la révocation de sa résidence permanente à Jérusalem. L'État sioniste lui reproche son défaut d'allégeance à l'État d'Israël alors qu'il n'en est pas citoyen et que le droit international humanitaire interdit le géant occupant de le faire, comme le stipule l'article 45 du règlement de La Haye et l'article 3 de la 4^{ème} Convention de Genève. En 2020, il est de nouveau jeté injustement dans les cachots d'Israël pendant neuf semaines, alors que ses seules activités sont celles d'un défenseur des droits qui agit de manière pacifique !

Depuis le 7 mars 2022, Salah est détenu illégalement dans les geôles de haute sécurité israélienne.

Le 25 septembre dernier, il entame une grève de la faim de 19 jours avec 29 de ses codétenus.

Le 27, en répression, l'opresseur sadique place Salah à l'isolement dans une cellule de 4m² sans aération ni fenêtre ! Pendant cette période de lutte, il reçoit le soutien du prisonnier politique Georges Ibrahim Abdallah enfermé illégalement en France depuis 38 ans, qui jeûne aussi par solidarité.

**LA PUGNACITÉ SADIQUE DE L'OCCUPANT ISRAÉLIEN
À L'ENCONTRE DE SALAH ET DE TOUS LES PRISONNIERS
PALESTINIENS EST INHUMAINE, UNE TORTURE
PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE POUR FORCER LE
MILITANT À QUITTER SON PAYS !
LES DROITS DE L'HOMME S'ARRÊTENT-ILS AUX
FRONTIÈRES D'ISRAËL ?**

**La FNIC-CGT, Organisation syndicale de luttes, de masse,
internationaliste et antiraciste, condamne fermement
la politique coloniale et raciste de l'État d'Israël et leurs
complices impérialistes, donc la France et le labyrinthe Macron qui
soutient ce régime d'apartheid.**

**LA FNIC-CGT EST SOLIDAIRE AVEC LES PALESTINIENS
MAIS AUSSI AVEC TOUS LES PEUPLES OPPRIMÉS ET EXIGE,
COMME ELLE L'A FAIT POUR GEORGES IBRAHIM ABDALLAH,
LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DE SALAH ET DE TOUS LES
PRISONNIERS POLITIQUES ENFERMÉS ILLÉGALEMENT !**

**Nous appelons également les militants à dénoncer et
combattre sans relâche ces injustices, à participer
massivement aux actions, rassemblements et soutiens pour
Salah, à boycotter tous les produits venant d'Israël via
la campagne BDS !**

Tous les militants de la FNIC-CGT portent d'une seule voix :

**LIBÉREZ
SALAH
HAMOURI !**

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement



SALAIRE, RETRAITE, PAS DE TRÊVE DES CONFISEURS FACE AU DIKTAT MACRONIEN !

Depuis des mois, les salariés sont mobilisés, face à l'explosion de l'inflation, afin de sauvegarder leur pouvoir d'achat, alors que les profits des entreprises explosent. Des salaires augmentés c'est la perspective d'une vie meilleure à court et moyen termes, mais aussi à long terme, avec l'augmentation des cotisations sociales, qui financent notre protection sociale.

Macron et Borne ont repoussé, au 10 janvier 2023, le lancement explosif d'une énième réforme dictée par l'agenda du MEDEF et des gouvernements successifs, qu'ils soient macronistes, PS ou LR. Cette nouvelle réforme porterait l'âge légal minimal du départ en retraite à 65 ans.

Les travailleuses et travailleurs devront se tuer au boulot, à attendre le RSA pour toucher enfin leur pension, pour finir par ne percevoir que des revenus indignes et misérables. Et ceci sans parler des millions de femmes qui ne disposent pas à leur retraite de pension leur assurant des revenus indépendants.

LE BUT REEL DE LA RÉFORME MACRON/BORNE : PORTER UN COUP DE GRÂCE AUX RETRAITES PAR REPARTITION CRÉÉES PAR AMBROISE CROIZAT !

Dans ces conditions, l'heure n'est plus au seul constat ! Il faut que tous les syndicats CGT, à partir de la base, avec les syndiqués, les salariés, créent les conditions d'une grande mobilisation dans les entreprises. Construisons une riposte foudroyante du salariat à laquelle doivent travailler tous les militants de la CGT, politique et associatif, du progrès social qui porte une autre société !

L'argent existe pour financer le retour à la retraite à 60 ans après 37 ans et 1/2 de cotisation et 55 ans pour les travaux pénibles. Les derniers résultats des entreprises sont là pour le démontrer. Mettons à contribution ces milliards de profits créés par les travailleuses et les travailleurs :

- Arrêt des exonérations de cotisations sociales.
- Augmentation des salaires (grille fédérale).
- Obligation de supprimer les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.
- Embauches massives par la mise en place des 32 heures et interdiction des licenciements.
- Augmentation sans modulation des cotisations patronales de retraites, gelées depuis 20 ans.
- Remplacement de la CSG par une cotisation sociale 60 % employeur/ 40 % salarié et baser le financement de la retraite exclusivement sur le travail.
- Soumettre à cotisation toute forme de rémunération (participation, intéressement, abondements, etc.)

Il faut refuser catégoriquement la réforme des retraites sans cautionner le « dialogue social » bidon : on ne négocie pas les régressions de cette réforme !

**RETRAIT TOTAL DE CETTE RÉFORME
ET DE TOUTES CELLES MISES EN PLACE DEPUIS 1945 !**

**Exigeons le retour à la retraite à 60 ans
après 37 ans et 1/2 de cotisation,
55 ans pour les travaux pénibles,
un retour à 150 trimestres de validation
et aux 10 meilleures années !**